



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA*

Paris, le 29 juillet 2011
N° CERTA-2011-AVI-421

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Drupal

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2011-AVI-421>

Gestion du document

Référence	CERTA-2011-AVI-421
Titre	Vulnérabilité dans Drupal
Date de la première version	29 juillet 2011
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Drupal SA-CORE-2011-003 du 27 juillet 2011
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Contournement de la politique de sécurité.

2 Systèmes affectés

Drupal 7.x versions inférieures à la version 7.5.

3 Résumé

Une vulnérabilité a été corrigée dans Drupal. Elle permet à un utilisateur malintentionné de contourner la politique de sécurité.

4 Description

Une vulnérabilité a été corrigée dans Drupal. Elle permet à un utilisateur malintentionné, ne disposant pas des droits nécessaires, de récupérer une pièce jointe à un commentaire à partir d'un lien spécifique.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité Drupal SA-CORE-2011-003 du 27 juillet 2011 :
<http://drupal.org/node/1231510>

Gestion détaillée du document

29 juillet 2011 version initiale.